



## CONSEIL COMMUNAL DE BEX

### **Préavis municipal n° 2021/04 – Gestion de réseau de distribution électrique sur le plateau de Solalex**

### **Rapport commun de la Commission des finances et de la Commission ordinaire chargée d'étudier le préavis n° 2021/04**

Bex, le 17 mai 2021

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

En date du lundi 12 avril 2021, les Commissions des finances et ordinaire, composées de Mmes Anna Russo, Marianne Marsden, et MM Christoph Roesler, Xavier Noel, Jean-Philippe Marlétaz, Pierre Athanasiadès et Michael Dupertuis (rapporteur de la CoFin), respectivement de Mmes Anne Bielman, Eliane Comte et MM Reynold Cherix, François Meili et Stefano Regazzoni (rapporteur de la Commission ordinaire), se sont réunies à la Maison de Commune.

Monsieur le municipal Emmanuel Capancioni et Monsieur l'ingénieur communal Christian Bridevaux étaient également présents : ils ont présenté aux commissions l'objet du préavis, fourni des explications complémentaires et répondu aux questions. Les commissions les remercient pour leur disponibilité.

#### **1. Préambule**

En préambule, M le municipal Capancioni présente l'historique du projet de développement du système de captage et turbinage des eaux du plateau de Solalex.

Il est précisé que le présent préavis 2021/04, concernant des investissements complémentaires pour le câblage et la distribution d'électricité, fait suite aux deux préavis 2016/13 (portant sur l'exécution des forages) et 2019/01 (sur l'équipement technique du projet).

Les investissements complémentaires du présent préavis découlent de solutions techniques développées au cours de l'étape de réalisation des aménagements hydroélectriques et ayant en partie modifié le projet initial. M le municipal Capancioni précise que :

- Ces travaux ont été commandés par la Municipalité en juin 2020 : l'urgence était motivée par le souhait d'éviter tout report de la mise en service des installations ; comme indiqué dans le préavis, M le municipal Capancioni en a donné information au Conseil communal dans sa séance du 24 juin 2020 ;
- L'ensemble des installations est désormais en service et ce depuis plusieurs mois déjà ;
- Le présent préavis n'a été transmis au Conseil communal qu'en mars 2021 afin de pouvoir y inclure les coûts effectifs des aménagements (coûts consolidés).



## CONSEIL COMMUNAL DE BEX

### **2. Descriptif général du projet**

Les investissements complémentaires du présent préavis ne concernent qu'une petite partie du projet global de développement du captage/turbinage de Solalex. Ils modifient le projet initial par la réalisation d'une ligne électrique à basse tension (BT) reliant directement la station de turbinage de la Benjamine avec le plateau de Solalex, ainsi que d'aménagements complémentaires permettant la distribution d'électricité aux consommateurs de Solalex.

Le projet initial prévoyait en effet que l'énergie produite à la Benjamine soit injectée dans le réseau FMA et que les consommateurs situés à Solalex (dont notamment les deux installations de pompage réalisées en 2019-2020) soient alimentés par le réseau FMA existant. L'énergie du turbinage de la Benjamine aurait donc été entièrement vendue aux FMA, tandis qu'un achat d'électricité aurait eu lieu en même temps à Solalex pour pomper l'eau des puits de captage.

Malgré l'avis contraire des FMA, le Bureau technique a pu développer avec ses mandataires la solution technique finalement réalisée, qui permet de directement amener au plateau de Solalex l'énergie produite à la Benjamine et la distribuer aux utilisateurs. Cette solution a des implications juridiques pour la Commune de Bex, qui assume le rôle de gestionnaire de réseau de distribution (GRD) vis-à-vis des consommateurs du plateau de Solalex.

### **3. Aspects techniques et pertinence (considérations de la Commission ordinaire)**

La Commission ordinaire s'est penchée sur les aspects techniques et les conséquences pratiques de la solution réalisée.

MM Capancioni et Bridevaux ont fourni les détails suivants :

- En exploitation normale, l'énergie supplémentaire produite par la centrale de la Benjamine est transportée à Solalex et presque entièrement consommée par les deux installations de pompage ; l'énergie restante est rendue disponible pour les utilisateurs privés (restaurant, refuge, alpage) et le surplus éventuel est finalement racheté par les FMA ;
- En cas de manque de production à la Benjamine, le besoin d'électricité de Solalex (pour le pompage et les autres utilisateurs) est couvert par la fourniture d'énergie du réseau existant à courant fort des FMA ;
- Afin de permettre les différents modes de fonctionnement, un nouveau tableau de distribution et un compteur à 2 sens à l'interface entre le réseau BT de Solalex (racheté aux FMA) et le réseau courant fort des FMA ont été installés ; ces aménagements font également partie du préavis ;
- Actuellement (avril 2021), les installations de pompage de Solalex sont exploitées à plein régime, tout en surveillant le niveau de la nappe ; ces premiers mois d'exploitation correspondent encore à une phase de test devant permettre de vérifier le potentiel de captage ;
- Dans son nouveau rôle de GRD, la Commune doit désormais assurer la maintenance du réseau BT, ainsi que la gestion administrative des usagers privés (lecture des compteurs, facturation,...) ; ces tâches sont assumées par le Bureau technique.

Sur la base des informations fournies, la Commission ordinaire considère le projet comme tout-à-fait pertinent et remarque le travail soigneux d'optimisation réalisé par le Bureau technique et ses mandataires.

En effet, au-delà des avantages financiers détaillés ci-dessous (chap. 4), l'alimentation directe des installations de pompage de Solalex par la centrale de la Benjamine correspond à une fonctionnement



## CONSEIL COMMUNAL DE BEX

optimal et efficace des aménagements réalisés, en raison des pertes énergétiques faibles du système dans son ensemble.

De ce fait, le bilan du système Solalex-Benjamine peut être considéré comme neutre, tout en rendant disponible, en aval de la Benjamine, un important débit supplémentaire d'eau qui alimente les installations de turbinage suivantes (Plan Sépey, Sublin) et permet de fournir une plus grande quantité d'eau potable à Bex et aux communes environnantes.

Le seul regret de la Commission concerne la démarche suivie par la Municipalité pour l'approbation et la réalisation de ce projet complémentaire, et notamment la présentation au Conseil communal du préavis y relatif avec presque une année de retard par rapport à la commande des travaux. La Commission souligne la nécessité de mieux intégrer le Conseil communal aux prises de décisions concernant des investissements de si grande portée.

### **4. Aspects financiers (considérations de la Commission des finances)**

Le présent préavis offre une opportunité financière intéressante. En moins de sept ans, l'investissement financier sera totalement rentabilisé grâce aux économies réalisées par l'autoconsommation électrique du pompage.

Les hypothèses retenues tablent sur une économie de l'ordre de CHF 45'000.- à CHF 50'000.- en comprenant les coûts opérationnels tels que la gestion de la facturation des restaurants de Solalex ainsi que la maintenance technique liée aux tableaux électriques (le tout, pour un montant de l'ordre de CHF 5'000.- par an).

La moitié de l'investissement est prélevée sur la réserve « Eaux-investissements, renouvellement » qui avoisine actuellement CHF 1'000'000.-.

L'autre moitié de l'investissement est prélevée sur la réserve « Fonds énergétique durable et environnement », un nouveau compte dédié au domaine de la production d'énergie renouvelable et du développement durable. Les futurs revenus et charges liés à l'activité énergétique seront par ailleurs reportés dans ce compte.



## CONSEIL COMMUNAL DE BEX

### 5. Conclusions

En conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission des finances et la Commission ordinaire à l'unanimité de leurs membres vous recommandent – Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers – d'accepter les conclusions suivantes :

- vu** le préavis municipal n° 2021/04 ;  
**ouï** le rapport des commissions chargées d'étudier cette requête ;  
**considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### le Conseil communal de Bex décide :

- a. de prendre acte des travaux entrepris pour optimiser la gestion de la distribution électrique sur le plateau de Solalex pour un montant de fr. 320'000.- ;
- b. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 320'000.- ;
- c. de prélever fr. 160'000.- sur la réserve « eaux-investissements, renouvellement », compte n° 9280.010 ;
- d. de prélever fr. 160'000.- sur la réserve « fonds énergétique durable et environnement », compte n° 9282.033 ;
- e. de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016 - 2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.

Pour la Commission des finances

Pour la Commission ordinaire

Michael Dupertuis (co-rapporteur)

Stefano Regazzoni (co-rapporteur)